

DES RELATIONS CORÉE DU SUD-JAPON À LA FOIS INTERDÉPENDANTES ET DÉLICATES



Hong Lai JO

Docteur en sciences de l'information et de la communication.
Université Panthéon-Assas Paris II. Ancien *senior research fellow* à la
Korean Broadcasting Advertising Corp.

AUJOURD'HUI, LES ÉQUILIBRES GÉOPOLITIQUES EN ASIE ont changé. Les États-Unis ne sont plus la puissance hégémonique(1) dans cette région en pleine expansion économique. En effet, la Chine, principal créancier de la première puissance mondiale, avec 800 milliards de dollars en bons du Trésor américain, a supplanté Washington dans le rôle de premier partenaire économique des alliés asiatiques historiques, notamment le Japon et la Corée du Sud. Évidemment, les pays asiatiques considèrent toujours les États-Unis comme un acteur majeur sur la scène régionale, mais y voient surtout un contrepoids à une éventuelle hégémonie chinoise. Désormais, c'est un fait, le pays du général Douglas MacArthur n'est plus omnipotent dans cette partie du monde.

Dans ces circonstances délicates pour les Américains, même leur fidèle allié, le Japon, tâche de se dégager d'un suivisme sans faille depuis 1945. D'ailleurs, la politique américaine ne vise plus à *endiguer* la Chine, mais bien plus à coopérer avec elle, étant donné les interdépendances croissantes, notamment en économie. Arrivé au pouvoir en septembre 2009, le nouveau Premier ministre japonais, Hatoyama Yukio, veut redéfinir la politique étrangère de son gouvernement afin que son pays soit moins dépendant des États-Unis. Il a ainsi proposé aux pays voisins de créer une Communauté est-asiatique sur le modèle de l'Union européenne.

Cette proposition japonaise reflète la nécessité pour Tokyo de renforcer les relations avec les pays voisins. Rappelons en effet que les principaux partenaires commerciaux du Japon sont actuellement des pays asiatiques, en particulier la Chine et la Corée du Sud. Par conséquent, le Japon s'efforce de gagner du poids au sein de

l'organisation Anase + 3 (les dix pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, plus la Chine, le Japon et la Corée du Sud), dont l'un des buts est de prévoir une solidarité face à la tourmente financière (2). Il a donc décidé de contribuer à hauteur de 32 % – égalant ainsi la Chine –, contre 20 % pour les pays de l'Anase et 16 % pour la Corée du Sud, au fonds commun de réserves de 120 milliards de dollars. Ce dernier a été créé dans le cadre de la coopération monétaire régionale en Asie et a pour vocation de renforcer la capacité de la région à se préserver des risques accrus et des difficultés nées de la globalisation de l'économie. L'accord de la création en a été signé le 28 décembre 2009, lors de la réunion des ministres des Finances des pays Anase + 3. Dès le mois de mars 2010, ce fonds permettra aux pays membres d'obtenir une assistance financière qui pourra atteindre le double de leur contribution (3). Le besoin de cette solidarité, ressenti fortement lors de la crise financière de 1997 qui a secoué la région asiatique, prend toute son importance aujourd'hui. De fait, la crise de 1997 a entraîné la régionalisation accélérée de l'Asie orientale. Les pays de la région, frappés violemment par la crise, ont été poussés au regroupement (4) par la prise de conscience soudaine de leurs interdépendances et aussi, il est vrai, par des pressions extérieures exercées notamment par le FMI et les États-Unis. Quoi qu'il en soit, la Corée du Sud, contrainte de faire appel à FMI pour se sortir d'une très mauvaise situation, semble aujourd'hui s'intéresser à la proposition japonaise qui vise à la création de cette Communauté est-asiatique.

Toutefois, des différends historiques liés à l'occupation japonaise restent présents dans les relations entre les deux pays : le révisionnisme dans les manuels scolaires japonais, les pèlerinages répétés par les dirigeants japonais au sanctuaire de Yasukuni, où sont honorés des criminels de guerre, l'esclavage sexuel des « femmes de réconfort » pendant la Seconde Guerre mondiale, la revendication de part et d'autre de la souveraineté des îles Dokdo (*Takeshima* en japonais), le statut des immigrants coréens au Japon, etc. Évidemment, la résurgence fréquente de ces motifs de discorde devenus historiques ne manquera pas d'avoir des conséquences sur les relations entre les deux pays et donc sur une hypothétique création d'une Communauté est-asiatique.

Les séquelles de l'occupation japonaise

Dans les liens qui unissent la Corée du Sud et le Japon, le passé colonial occupe une place centrale. Incontestablement, le sentiment anti-japonais est encore très répandu en Corée du Sud. Après l'annexion forcée de la Corée en août 1910, la Corée a servi de réservoir au Japon, qui y a puisé les matières premières, les denrées

agricoles, la main-d'œuvre à bas prix pour ses usines. Plus tard, pendant la Seconde Guerre mondiale, des recrutements forcés des jeunes Coréens ont également eu lieu dans l'armée japonaise. En outre, beaucoup de femmes ont été forcées à la prostitution pour les soldats nippons.

Au lendemain de l'annexion de la Corée, le gouvernement général japonais a entamé des travaux d'enquête sur la nature et l'état des sols, en vue de créer une économie coloniale au service de l'économie japonaise. Aux termes de l'étude, il s'est approprié les terres qui appartenaient à l'ancienne cour royale et celles dont la propriété n'était pas clairement enregistrée. Ces terres ont été données aux colons japonais ou louées en métayage aux paysans coréens. Un grand nombre de Coréens, expulsés de leurs parcelles au profit des colons japonais, ont émigré en Mandchourie. Ces mesures ont alors provoqué l'hostilité des Coréens envers les Japonais. Après la défaite du Japon en 1945, la Corée a été divisée en deux parties en raison de l'occupation japonaise.

C'est pourquoi les relations diplomatiques entre les deux pays ne se sont normalisées qu'après vingt ans, et ce sous les pressions d'un gouvernement américain qui ne tolérait pas l'antagonisme entre deux pays placés sous sa protection. D'ailleurs, par nécessité économique, essentiellement pour financer le premier plan de développement économique lancé en 1962, le gouvernement sud-coréen a voulu apaiser ses relations diplomatiques avec le Japon, en dépit de violentes protestations du peuple sud-coréen à l'ouverture des négociations, notamment au sein de l'opposition parlementaire et chez les étudiants.

Aux termes du traité signé le 22 juin 1965, le Japon reconnaît la République de Corée comme le seul État représentant l'ensemble de la péninsule Coréenne. Le traité prévoit en outre le versement d'une assistance japonaise au développement de la Corée de Sud à hauteur de 300 millions de dollars, auxquels s'ajoutent 500 millions de prêts bancaires. Le contentieux sur la délimitation des eaux territoriales est partiellement réglé par la création d'une zone de pêche commune, mais la question de la souveraineté des îles Dokdo (*Takeshima*), revendiquée tant par le Japon que par la Corée du Sud, reste en suspens.

La normalisation des relations diplomatiques entre la Corée du Sud et le Japon va susciter de vives manifestations d'opposition dans les deux pays. Les opposants sud-coréens ont considéré le traité comme humiliant, car il ne signifiait pas la reconnaissance par le Japon des dommages causés par la colonisation. L'aide éco-

nomique japonaise n'y était pas qualifiée de réparations au titre de l'occupation, comme certains l'espéraient.

Cependant, cette reprise du dialogue va contribuer au développement économique de la Corée du Sud, promouvant d'autant la coopération entre les deux pays. Très simplement, après la signature du traité, le Japon devient le premier partenaire commercial de la Corée du Sud à partir de 1969. Cependant, les rapports entre la Corée du Sud et le Japon restent marqués par les différends historiques engendrés par la présence militaire japonaise dans la Péninsule.

Des tensions périodiques

Dans les années 1980, les relations Corée du Sud-Japon sont détériorées par le problème des manuels scolaires japonais qui minimisent ou passent sous silence les atrocités commises par l'armée japonaise pendant l'occupation. Le gouvernement et le peuple sud-coréens protestent violemment auprès du gouvernement japonais, exigeant que les manuels en question soient modifiés ou retirés. Le gouvernement japonais refuse cependant de revoir ces documents, estimant que ce pouvoir relève de la compétence des préfectures, non du gouvernement. Ce contentieux autour des manuels scolaires japonais va se renouveler à plusieurs reprises jusqu'à nos jours.

En raison de ces incidents à répétition, le Japon est donc accusé de révisionnisme par les pays voisins qui ont été victimes de ses exactions. Le révisionnisme japonais – qui se conjugue souvent avec le nationalisme – cherche à changer la stratégie militaire nationale, en demandant la révision d'une Constitution qui empêche pourtant les interventions militaires extérieures (5). Il est certain que le Japon cherche à assumer des responsabilités militaires et internationales à la mesure de sa puissance économique. On peut trouver également une autre explication à la résurgence du révisionnisme japonais : il s'agit de la situation du Japon après sa défaite, lequel a été incorporé précipitamment au camp allié par les Américains dans le contexte de la guerre froide. En quelque sorte, l'opposition Est-Ouest a exonéré le Japon de ses crimes grâce à la décision des États-Unis, qui étaient pour leur part bien plus préoccupés de reconstituer une droite forte pour *endiguer* le communisme que de faire pression sur le Japon pour que celui-ci examine son passé (6).

En fait, la droite japonaise a toujours contesté la vision culpabilisatrice du passé et rejeté l'idée d'agression, niant – ou minimisant – les barbaries commises par l'armée japonaise (7). On essaye souvent d'expliquer les réactions différentes en

Allemagne et au Japon face au passé par la différence culturelle. Précisément, les Allemands, de culture chrétienne et donc d'une culture de culpabilité, ressentent le besoin de se confesser pour se délivrer de leurs péchés. En revanche, les Japonais, confucianistes, ne sentent pas *peser sur eux l'œil de Dieu*, mais appartiennent à une culture de la honte. Tant que leurs péchés ne sont pas dévoilés au grand jour, ils ne se sentent pas coupables. Ils préfèrent garder le silence. Néanmoins, la plupart des Allemands ont gardé eux aussi le silence après la fin de la guerre. C'est la génération de 1968 qui a commencé à poser des questions gênantes. Par conséquent, l'explication par la différence culturelle sur les réactions différentes ne suffit pas. Il faut trouver d'autres explications complémentaires : la nature du passé en question, le consensus du peuple sur ce passé et, surtout, au Japon, Hiroshima, symbole d'une souffrance unique au monde (8). Effectivement, beaucoup de Japonais considèrent que leur pays est une victime de la guerre contre les pays impérialistes occidentaux, frappée démesurément par la bombe atomique.

Le révisionnisme des manuels scolaires japonais minimisait les crimes de l'armée japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale. Arrivé au pouvoir en 2001, le Premier ministre, Junichiro Koizumi, a promu cette posture sur l'histoire, en rendant visite lui-même chaque année, entre 2001 et 2006, au sanctuaire Yasukuni, foyer du nationalisme japonais, où sont enterrés les soldats morts sur le front, mais également les quatorze personnalités reconnues comme criminels de guerre par le Tribunal international de Tokyo. Sa visite en août 2001 a provoqué des réactions virulentes et officielles en Corée du Sud. Ainsi les tensions avec la Corée du Sud étaient-elles particulièrement vives sous le gouvernement de Junichiro Koizumi. Son successeur, Shinzo Abe, a poursuivi dans cette voie, suscitant de vives critiques et des manifestations de protestation, notamment de la part de la communauté coréenne au Japon. De nouveau, le gouvernement sud-coréen a signifié officiellement son mécontentement.

Par ailleurs, M. Abe a rejeté en 2007 toute responsabilité du Japon et de son armée dans l'esclavage sexuel de quelque 200 000 femmes, en majorité coréennes, enlevées de la Corée et de la Chine, et contraintes de se prostituer auprès des militaires pendant la Seconde Guerre mondiale. Là encore, ces prises de position ont provoqué une vive réaction des Sud-Coréens qui dénoncent, eux, ces pratiques depuis le début des années 1990 et exigent du gouvernement nippon des excuses et des réparations pour les victimes. Sur ce point, la responsabilité des Japonais a notamment été mise en lumière par l'historien japonais Yoshiaki Yoshimi à partir de documents d'archives militaires. La découverte de ces éléments, qui établissaient

clairement la responsabilité de l'armée japonaise dans l'organisation de ces pratiques, a contraint le gouvernement nippon à reconnaître les faits. Le 4 août 1993, le gouvernement japonais a publié un rapport reconnaissant le recrutement de « femmes de réconfort », principalement coréennes, par l'armée japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale et a présenté ses regrets aux victimes. Le Japon n'avait jamais admis jusque-là les écarts de conduite de son armée.

En effet, la position du gouvernement japonais sur son histoire nationale est ambiguë. Souvent, il dénie certains actes pourtant jugés par la communauté internationale comme crimes de guerre. Parfois, il reconnaît tout de même les accusations dont il fait l'objet, devant des preuves incontestables ou des controverses susceptibles d'avoir de graves conséquences. En 1986, le ministre de l'Enseignement du gouvernement Nakasone, Fujio Masayuki, a ainsi dû démissionner devant une vive contestation de la part de la Chine et de la Corée du Sud, après avoir minimisé les crimes commis à Nankin et déclaré que la Corée avait accepté l'annexion par le Japon. Autre exemple de contradiction : en décembre 2006, le Premier ministre japonais, Shinzo Abe, a fait part de ses profonds regrets au sujet des actes commis dans le passé par son pays afin d'apaiser les pays voisins, la Chine et la Corée du Sud en particulier. Mais il allait provoquer, quelques mois plus tard, la controverse avec ses propos sur la responsabilité de l'armée japonaise à l'égard des « femmes de réconfort ». Ainsi les excuses du Japon sont-elles toujours insuffisantes et confortent même les pays de la région dans leurs raidissements diplomatiques.

L'épineux problème des îles Dokdo (*Takeshima*)

La souveraineté des îles Dokdo (*Takeshima*), en mer de l'Est (mer du Japon), est un sujet particulièrement sensible entre la Corée du Sud et le Japon. En tant que territoires émergés, ces îles s'avèrent peu intéressantes. En revanche, elles acquièrent une valeur bien supérieure dès lors que sont prises en considération leurs zones maritimes, que ce soit pour les possibilités de pêche qu'elles offrent, pour leurs ressources naturelles souterraines ou pour des raisons stratégiques (9).

Ces îles coréennes ont été annexées par le Japon en 1905, pays devenu à l'époque le protecteur de la Corée après sa victoire dans la guerre contre la Russie. Après la défaite du Japon en 1945, les Américains ont redessiné les frontières entre la Corée et l'archipel nippon. Ces îles disputées par les deux pays voisins ont été exclues de l'autorité administrative japonaise. Il était toutefois indiqué que cette décision ne devait pas être interprétée comme une indication de la décision finale sur leur

souveraineté. Mais le traité de paix de 1952 entre les États-Unis et le Japon n'a rien précisé concernant le sort des îles Dokdo (*Takeshima*).

Après la proclamation en janvier 1952, par le président sud-coréen, de la ligne de paix qui fixait la ligne de frontière maritime, ces îles ont été pratiquement occupées par les gardiens coréens, ce malgré la contestation immédiate du gouvernement japonais. Dans la foulée, elles sont devenues un objet de litige entre la Corée du Sud et le Japon. Des incidents se sont produits plusieurs fois au cours des années 1950, mais le calme est revenu après la normalisation de 1965. Cependant, en février 1996, le Premier ministre japonais, Hashimoto Ryutaro, a officiellement revendiqué la souveraineté japonaise sur ces îles. Son propos a provoqué un tollé antijaponais en Corée du Sud. Plus récemment, des tensions se sont de nouveau manifestées en février 2005 lors de l'instauration du *Jour de Takeshima* par le département japonais du Shimane. En tout état de cause, il ne semble pas aisé de tourner la page sur ces clivages historiques.

Une coopération forcée

Néanmoins, on peut aujourd'hui constater, de part et d'autre, les premiers efforts en vue d'une réconciliation – condition préalable à toute coopération. Conscients de leurs interdépendances, les deux pays s'efforcent donc d'améliorer leurs relations, en initiant notamment des échanges culturels depuis la fin des années 1990.

Ipsa facto, le gouvernement sud-coréen a ouvert en novembre 1998 le marché culturel national aux films et à la musique japonais. Quatre ans plus tard, la Corée du Sud et le Japon ont organisé conjointement la Coupe du monde de football, avec un succès certain. Plus encore, le gouvernement japonais envisage d'améliorer le statut des immigrés coréens – soit 700 000 personnes – qui sont souvent traités comme des citoyens de seconde classe. Un projet de loi pour donner aux résidents étrangers le droit de vote aux élections locales est d'ailleurs actuellement à l'étude.

En 2010, au-delà des rivalités et des blessures, la Corée du Sud est surtout un partenaire économique de poids pour le Japon. Elle dépend notamment du Pays du soleil levant – son deuxième partenaire commercial après la Chine – pour des pièces détachées et de nombreux autres produits de haute technologie. Le Japon, pour sa part, a toujours besoin de la Corée du Sud, son troisième partenaire commercial après la Chine et les États-Unis, pour retrouver un dynamisme dans la croissance ainsi que pour faire face au problème nucléaire nord-coréen.

Malgré l'épineuse question territoriale et l'exacerbation potentielle du nationalisme, une réciprocité dans les besoins ne peut donc qu'imposer une coopération continue entre les deux pays. Nul doute que la *Realpolitik* pèsera sur l'évolution de ces relations bilatérales, en conduisant les gouvernements respectifs à l'apaisement et au compromis.

Notes

- (1) Bruno Philip et Philippe Pons, « Le déclin de l'hégémonie américaine en Asie orientale », *Le Monde*, 09 décembre 2009.
- (2) Martine Bulard, « Entre Occident et Orient », *Le Japon méconnu*, Le Monde diplomatique, « Manière de voir », juin 2009, p. 4.
- (3) <http://www.agefi.fr/articles/Le-fonds-asiatique-reserves-120-milliards-dollars-pouvoir-lance-1119931.html>, « Asian currency swap fund to guard against future crises », *The Chosun Ilbo*, 29 décembre 2009.
- (4) Sophie Boisseau du Rocher, « Crise économique et régionalisation en Asie orientale », *Tiers-Monde*, 2002, vol. 43, n° 169, pp. 27-45.
- (5) Martine Boulard, *Révisionnisme et nationalisme japonais*, <http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2007-04-06-Revisionnisme-et-nationalisme> - avril 2007.
- (6) Philippe Pons, « Quand le Japon oublie ses crimes », *Le Monde diplomatique*, octobre 2001.
- (7) Philippe Pons, « Le négationnisme dans les mangas », *Le Monde diplomatique*, octobre 2001.
- (8) Ian Buruma, « Entre honte et culpabilité. Le souvenir de la guerre chez les Allemands et les Japonais », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1993, vol. 39, n° 39, pp. 72-78.
- (9) Yoshio Otani, « Le problème de l'appropriation de Takeshima (Tokdo) : un conflit territorial irrésolu entre le Japon et la Corée du Sud », thèse japonaise, *Annuaire français de droit international*, 1996, vol. 42, n° 1, p. 307.